



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION

P O L Y N E S I E F R A N Ç A I S E

N° 2075 / MEE

Le Ministre

Papeete, le 17 OCT. 2023

à

**Mesdames et Messieurs les directeurs et enseignants
des écoles du 1er degré de l'enseignement public,
Mesdames et Messieurs les formateurs et enseignants référents pour les langues
du pôle LCPP de la DGEE et des circonscriptions pédagogiques**

s/c de Monsieur le directeur général de l'éducation et des enseignements
s/c de Mesdames et messieurs les inspecteurs de l'Education nationale

Objet : Plan d'actions territorial 2023-2028 pour une meilleure maîtrise des langues et culture polynésiennes et de l'anglais à l'école primaire.

Réf. : - Charte de l'éducation – Loi du pays 2017
- Programmes d'enseignement applicables en Polynésie française
- Lettre de rentrée N°1188/MEE du 01 août 2023

P. J. : Plan d'actions territorial pour une meilleure maîtrise des langues et culture polynésiennes et de l'anglais à l'école primaire_ Prévisions 2023-2028

Le développement et l'amélioration de l'enseignement des langues et culture polynésiennes (LCP) et du plurilinguisme constituent une priorité de la politique éducative de notre pays. Dans ce cadre, l'École tient un rôle essentiel. Elle favorise l'apprentissage des LCP et « *concourt activement à la préservation et à la transmission de notre patrimoine linguistique et culturel. [...] Leur enseignement renforce l'estime de soi et, en gestion coordonnée avec celui du français, il contribue pleinement au développement linguistique, affectif et intellectuel des élèves.* » Par ailleurs, l'enseignement bilingue ou plurilingue « *participe à la consolidation d'une compétence linguistique globale. Par ses contenus et les moyens qu'il met en œuvre, il permet la formation de l'individu et du citoyen en favorisant l'ouverture à l'autre.* »

1 – Généralités

Pour répondre à ces ambitions, un **plan d'actions territorial** est mis en place à partir de cette année scolaire. Il a pour objectif **d'améliorer la maîtrise des langues et culture polynésiennes et de l'anglais à l'école primaire**. Ce plan, dont la mise en œuvre s'étendra de 2023 à 2028, s'articule autour de 3 volets principaux :

1. La pratique effective des LCP et de l'anglais à l'école et la mise en synergie des partenaires.
2. La formation initiale, continuée et continue des enseignants.
3. La formation des formateurs.

Ce plan d'actions est conçu conformément aux programmes d'enseignement et aux attentes du socle commun de connaissances, de compétences et de culture appliqués en Polynésie française. Il tiendra compte, chaque année, des priorités et évolutions présentées dans chacune de mes lettres de rentrée.

Pour l'année 2023/2024, il s'agit « *d'améliorer la connaissance des langues et de la culture polynésiennes et d'encourager leur pratique quotidienne* », et de « *créer un écosystème favorable à l'apprentissage des langues régionales* ». Ce dernier objectif sera au cœur des réflexions lors des concertations des équipes pédagogiques.

2 – Objectifs prioritaires du plan d'actions territorial pour les langues

Le Plan d'actions territorial fixe les priorités en matière de renforcement et d'amélioration de l'enseignement des langues et culture polynésiennes et du plurilinguisme à l'école primaire. Elles sont structurées selon les 10 mesures suivantes :

- 1) Favoriser une précocité de l'exposition aux langues (langues et culture polynésiennes et anglais).**
- 2) Favoriser l'exposition régulière aux langues.**
- 3) Favoriser la pratique effective et quotidienne des langues polynésiennes et de l'anglais.**
- 4) Rendre l'enseignement des langues plus immersif et structuré.**
- 5) Utiliser, optimiser, créer des ressources numériques dans le cadre de l'enseignement-apprentissage des langues.**
- 6) Inscrire le parcours des élèves dans un cadre de référence européen.**
- 7) Améliorer l'accompagnement des enseignants pendant leur formation initiale.**
- 8) Améliorer l'accompagnement des enseignants pendant leur formation continue et déployer des parcours de formation qui répondent à leurs préoccupations en contexte d'exercice.**
- 9) Consolider les dispositifs bilingues et à parité horaire.**
- 10) Renforcer la formation des formateurs.**

Ces 10 mesures ont été déclinées en objectifs opérationnels accompagnés de propositions d'actions concrètes. Leur mise en œuvre effective, dans la formation et l'accompagnement des enseignants, sera assurée par l'ensemble des formateurs référents pour les langues du pôle LCPP de la DGEE et des circonscriptions. Ceux-ci travailleront en étroite collaboration avec les inspecteurs de l'Education nationale et leurs équipes pédagogiques pour l'opérationnalisation de ce plan au niveau des circonscriptions et des écoles.

Je compte sur votre engagement pour la mise en application de ce plan d'actions territorial pour les langues qui participe à la réussite scolaire de tous les élèves et à la construction d'une école polynésienne inclusive et respectueuse de la diversité linguistique et culturelle.


Ronny TERIIPAIA





PLAN D' ACTIONS TERRITORIAL POUR LES LANGUES
Pour une meilleure maîtrise des langues et culture polynésiennes et de l'anglais à l'école primaire.
Prévisions 2023-2028

Mesures	Déclinaison concrète en objectif opérationnel	Déclinaison de l'objectif opérationnel en actions	Ressources (matérielles, humaines, ...)	Indicateurs (quantitatifs/qualitatifs)
1. Favoriser une précocité de l'exposition aux langues (langues et culture polynésiennes et anglais)	1.1. Pratiquer les langues et culture polynésiennes dès la Toute Petite Section. Pour l'anglais, démarrer la sensibilisation dès le cycle 1, notamment dans le cadre des activités d'éveil aux langues	- Enseigner les langues polynésiennes dès la Toute Petite Section. - Intégrer l'anglais dans les activités d'éveil à la diversité linguistique dans le parcours des élèves dès le cycle 1	- Documents institutionnels, méthodes pédagogiques - Formations - Guide : https://eduscol.education.fr/document/50921/download	Quantitatif : - Statistiques sur l'enseignement des LCP et sur l'éveil à diversité linguistique à la maternelle - Nombre de formations en LCP et en anglais - Nombre d'intervenants en langues - Nombre de projets impulsés - Statistique sur la participation des parents aux projets Qualitatif : - Appropriation des projets pédagogiques par les enseignants - Évolution de la collaboration avec les intervenants en langues - Évolution du partenariat avec les parents
	1.2. Engager la communauté éducative à la pratique des langues et culture polynésiennes à l'école.	- Impliquer tous les acteurs de la communauté éducative dans les projets éducatifs et culturels de l'école. - Impliquer les parents dans l'apprentissage des langues polynésiennes.	- Communauté éducative	
	1.3. Pour accompagner les professeurs des écoles, accroître la collaboration avec les intervenants extérieurs (locuteurs natifs ou maîtrisant la langue).	- Mobiliser des personnes ressources sur des interventions programmées. - Accompagner ces personnes ressources et coordonner leurs actions.	- Ressources humaines disponibles - Enseignant référent de circonscription pour les langues + Direction d'école	
2. Favoriser l'exposition régulière aux langues	2.1. Programmer des séances courtes, structurées et fréquentes.	Pour les LCP (2h30), des séances quotidiennes de 15 à 20 minutes au cycle 1, 30 minutes aux cycles 2 et 3, 20 à 25 minutes au CJA. Pour l'anglais (1h15), des séances quotidiennes de 20 à 25 minutes aux Cycles 2 et 3 et, 20 à 25 minutes au CJA. Au cycle 1, des séances quotidiennes de 10 à 15 minutes pour l'éveil à la diversité linguistique.	- Emploi du temps - Documents d'accompagnement - Répertoire d'activités	Quantitatif : - Nombre de formations disciplinaires et pluridisciplinaires - Nombre de journées de formation - Temps effectif de l'enseignement des LCP, de l'anglais et de l'éveil à la diversité linguistique dans les écoles Qualitatif : - Évolution des compétences des enseignants

	2.2. Utiliser les LCP et l'anglais dans d'autres domaines disciplinaires pour augmenter le temps d'exposition aux langues	<ul style="list-style-type: none"> - Investir les enseignements disciplinaires en langues polynésiennes. - Mettre en place une pédagogie de projet bilingue - Favoriser une approche plurilingue (alternance des langues) dans le cadre de l'enseignement des autres disciplines 	<ul style="list-style-type: none"> - Jean DUVERGER : http://www.adeb-asso.org/wp-content/uploads/2014/02/ADEB_brochure_DNL_12_2011.pdf - Guide : https://eduscol.education.fr/document/632/download?attachment 	
3. Favoriser la pratique effective et quotidienne des langues polynésiennes et de l'anglais	3.1. Inscrire obligatoirement les langues dans les projets de circonscription, les projets d'école et de classe.	<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer les langues de manière systématique dans les projets éducatifs à tous les niveaux. - Promouvoir l'utilisation active et régulière des langues dans l'enseignement et les activités éducatives. 	<ul style="list-style-type: none"> - Contrat d'objectif, projets éducatifs 	<p>Quantitatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets d'école en cohérence avec les langues - Nombre de visites conseils - Mutualisation et production d'outils à destination des enseignants <p>Qualitatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Visibilité des actions dans les projets d'école
	3.2. S'assurer de la pratique quotidienne effective des LCP et de l'anglais.	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un suivi régulier et continu de la pratique des LCP et de l'anglais dans la classe. 	<ul style="list-style-type: none"> - Observation en classe, réunions pédagogiques, évaluations. 	
	3.3. Capitaliser les outils existants.	<ul style="list-style-type: none"> - Exploiter efficacement les ressources et didactiser les outils disponibles pour l'enseignement des LCP et de l'anglais. - Centraliser et promouvoir les outils existants. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à jour des outils existants - Salle dédiée (laboratoire des langues), plateforme numérique, etc. 	
4. Rendre l'enseignement des langues plus immersif et structuré	4.1. Tirer parti de la pédagogie explicite pour enseigner les langues.	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre un enseignement explicite et structuré des langues. 	<ul style="list-style-type: none"> - L'enseignement explicite : de quoi s'agit-il, pourquoi ça marche et dans quelles conditions ? : https://www.reseaucanope.fr/fileadmin/user_upload/Projets/conseil_scientifique_education_nationale/CSEN_Synthese_enseignement_explicite_juin2022.pdf 	<p>Quantitatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'écoles ayant une programmation d'école ou des repères de progressivité en LCP et en anglais <p>Qualitatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pertinence des critères retenus dans les programmations en LCP et en anglais
	4.2. Proposer des repères de progression en LCP et en anglais.	<ul style="list-style-type: none"> - Élaborer et/ou diffuser des repères annuels de progression spécifiques en LCP et en anglais pour chaque cycle. 	<ul style="list-style-type: none"> - Repères annuels de progression - Eduscol : https://eduscol.education.fr/164/langues-vivantes-cycles-2-3-et-4 	
	4.3. Favoriser l'alternance entre apprentissage non formel et apprentissage formel.	<ul style="list-style-type: none"> - Diversifier l'apprentissage des langues en intégrant des activités culturelles, pratiques et ludiques. - Collaborer avec des associations locales ou des référents culturels 	<ul style="list-style-type: none"> - Activités culturelles, pratiques, ludiques. - Appui sur les associations locales et les référents culturels 	
	4.4. Favoriser la mise en place d'ateliers de langues dans la classe.	<ul style="list-style-type: none"> - Enrichir et diversifier les situations de communication et les modalités d'organisation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Répertoire de situations 	

5. Utiliser, optimiser, créer des ressources numériques dans le cadre de l'enseignement-apprentissage des langues	5.1. Systématiser l'apprentissage des langues par l'utilisation raisonnée de l'outil numérique.	- Exploiter efficacement les outils numériques pour l'apprentissage des langues.	- Applications numériques, activités - Formation	Quantitatif : - Nombre de module d'apprentissage qui intègre l'usage du numérique - Nombre de dispositifs de formation assuré à distance Qualitatif : - Pertinence de l'usage du numérique au service des apprentissages
	5.2. Créer des outils numériques au service de la formation continue, en synchrone et en asynchrone.	- Mobiliser et adapter les outils numériques en fonction des besoins spécifiques et des préoccupations des personnels	- Dispositifs de formation adaptés	
6. Inscrire le parcours des élèves dans un cadre de référence européen	6.1. Valoriser les langues et culture polynésiennes et l'anglais dans les différents parcours éducatifs (PEAC, parcours citoyen, parcours santé).	- Intégrer pleinement les langues dans les parcours éducatifs. - Favoriser des projets interdisciplinaires.	- Axe 2 du projet d'école - Projets interdisciplinaires	Quantitatif : - Nombre de projets conduits dans les parcours éducatifs intégrant les langues Qualitatif : - Taux de réussite niveau A1 et niveau A2.
	6.2. Offrir une certification aux élèves qui suivent un parcours renforcé en LCP et en anglais.	- Mettre en place un programme de certification de niveau A1 en fin du cycle 2 (CE2) et de niveau A2 en fin du cycle 3 (6 ^{ème}).	- Indicateurs, évaluation, partenariat avec les organismes de certification	
7. Améliorer l'accompagnement des enseignants pendant leur formation initiale et continuée	7.1. Collaborer avec les professeurs de l'INSPE.	- Mettre en synergie les compétences spécifiques de chaque acteur au service de la formation des étudiants engagés dans la voir du professorat des écoles.	- Les formateurs Pôle LCPP / Professeurs Inspé	Quantitatif : - Volume horaire dédié aux actions de formation initiale par le pôle des langues Qualitatif : - Pertinence des contenus de formation - Bilan de formation
	7.2. Intervenir sur des temps de formation dédiés auprès des professeurs fonctionnaires stagiaires dans le cadre de la formation initiale et continuée	- Proposer des modules de formation professeurs fonctionnaires stagiaires à la demande de l'INSPE et contribuer à la formation des T0-T1-T2 et T3	- Les formateurs Pôle LCPP	
8. Améliorer l'accompagnement des enseignants pendant leur formation continue et déployer des parcours de formation qui répondent à leurs préoccupations	8.1. Ouvrir aux professeurs du 1 ^{er} degré la possibilité de passer la certification aux DNL 1D complémentaire leur permettant d'enseigner en langues polynésiennes et en anglais en dehors de dispositifs spécifiques.	- Développer une campagne d'information sur les enjeux liés à la certification complémentaire. - Proposer des sessions de formation à la préparation de la certification complémentaire.	- Capsules, flyers - Vice-rectorat : ▪ IA-IPR Lettres : Gaëtan LE LU ▪ IA-IPR Langues vivantes : Yannick HERNANDEZ	Quantitatif : - Participation du Pôle à des actions de formation continue - Nombre de dispositifs de formation hybrides - Nombre de visites conseils des enseignants - Nombre de professeurs certifiés aux DNL Qualitatif : - Bilan de formation
	8.2. Encourager l'auto-formation par la mise à disposition de parcours m@gistère.	- Créer des parcours m@gistère contextualisés à l'enseignement des langues vivantes. - Offrir une attestation pour chaque parcours effectué.	- Les membres du pôle - Formation avec le DANE à l'utilisation de la plateforme - 1 parcours au minimum par an - Formation avec le DFCI sur les applications nationales pour la formation	

	8.3. Favoriser les actions de formation de type hybride.	- Alternier les actions de formation en présentiel et en distanciel.	- Appui sur le numérique et les outils nationaux pour la formation	
	8.4 Renforcer l'accompagnement de proximité.	- Prioriser l'accompagnement en classe : visites conseils et analyses réflexives des pratiques.	- Formateurs	
9. Consolider les dispositifs bilingues et à parité horaire	9.1. Poursuivre les expérimentations menées au sein des sites bilingues.	- Organiser des sessions de formation continue spécifiques, axées sur les pratiques innovantes. - Faciliter l'acquisition de matériel pédagogique et la diffusion des outils produits dans le cadre de ces dispositifs.	- Formation et accompagnement - Outils -Pratiques innovantes	Quantitatif : - Nombre de dispositifs de formation à destination des sites bilingues -Nombre d'espace TRIBU -Nombre d'enseignants utilisateurs de l'espace TRIBU Qualitatif : - Bilan des formation
	9.2. Favoriser les échanges de pratique entre les différents sites bilingues.	- Encourager le travail en réseau pour favoriser les échanges et rompre l'isolement. -Créer un (ou plusieurs) espace(s) collaboratifs sur TRIBU - Organiser des visites croisées intra et inter école.	- Formation - Plateforme collaborative - Pôle LCPP et référents pour les langues en circonscription	
	9.3. Reconnaître et valoriser l'engagement des enseignants exerçant dans ces dispositifs expérimentaux (rémunération, carrière).	- Mettre en place un système de bonus ou de primes pour les enseignants engagés dans les dispositifs bilingues. - Donner la possibilité aux enseignants d'accéder aux offres de certification en langues.	-Le pacte	
10. Renforcer la formation des formateurs	10.1. Permettre l'inscription des formateurs sur des plans de formation territoriaux et nationaux.	- Élargir les offres de formations. - Mettre en place des temps de ressourcement linguistique et culturel. - Favoriser un accès gratuit à la certification en langues.	- Au niveau territoriale : (DFCI/PRAF) - Au niveau nationale : Ifé/Le fil plurilingue/Dulala - Ateliers de langues : formateurs, associations, Berkeley	Quantitatif : - Nombre de formations à destination des formateurs (du pôle LCPP et des ER). - Nombre de formateurs concernés par la mobilité (Erasmus + ou autre)
	10.2. Donner aux formateurs en langues la possibilité de suivre des formations en immersion (Erasmus+).	- Favoriser la mobilité des formateurs : <ul style="list-style-type: none"> ▪ dans les pays européens ; ▪ dans le bassin du pacifique. 	- Programme Erasmus + - Inscription du MEE au BP pour un déplacement en 2025	